



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint-Exupéry)

Syndicat National  
Force Ouvrière  
des Finances Publiques

# 1 FO pour tous

novembre 2018 - n° 45

## Sommaire :

- 1) Vie quotidienne : La « Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé » (RQTH).
- 2) Fiscalité : Suppression du CICE au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- 3) Social : « La Sécu, elle est à nous »
- 4) Brèves

## Dossier du mois : Voter

\*\*\*\*\*

### 1) Vie quotidienne : La « Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé » (RQTH)

La RQTH peut être attribuée à toute personne âgée de 16 ans et plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle et dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont altérées par un état de santé durablement fragilisé.

Les formalités se font auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du domicile du demandeur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les catégories A,B ou C mentionnant le degré de handicap ont disparu, seul le handicap lourd est déclaré. Il est possible de demander le calcul de son taux d'invalidité. (Un taux d'invalidité supérieur à 50 % permet sous certaines conditions, un départ anticipé à la retraite). La RQTH est établie pour une période de 3,5,ou 10 ans . Son renouvellement n'est pas automatique, il faut penser à faire les démarches nécessaires 6 mois avant la date de fin des droits en cours.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>

### 2) Fiscalité : Suppression du CICE au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les rémunérations versées inférieures à 2,5 SMIC ne donneront donc plus droit à un CICE. En revanche, les entreprises disposeront d'un allègement de leurs cotisations sociales sur ces rémunérations mais également de l'imputation du CICE 2018 sur leur impôt. Les créances de CICE non encore imputées ou remboursées seront imputables sur l'impôt relatif aux trois exercices suivants (jusqu'à l'impôt relatif à l'année 2021 pour les CICE 2018).

Les entreprises qui disposeront d'une ou plusieurs créances de CICE non imputées au 31 décembre 2018, (hors entreprises qui ont d'ores et déjà bénéficié d'un remboursement immédiat de leurs créances), bénéficieront donc d'un effet de trésorerie appréciable en 2019, 2020 et 2021. A titre d'information, l'État a remboursé plus de 7 Milliards d'euros au titre du CICE en 2017, dont la moitié liées à des créances de CICE générées avant l'exercice 2016 .

Les entreprises sont invitées à se rapprocher de l'URSSAF pour toutes les questions relatives au calcul des charges sociales et à l'économie liée aux mesures d'allègement de charges.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A12864>

### 3) Social : « La Sécu, elle est à nous » Non, notre Sécu n'est pas Bismarckienne !

Sur le site internet de la Sécu, on peut lire que notre modèle de sécurité sociale, né en 1945 en France, serait « bismarckien » ! Cette référence n'est pas innocente et sans danger. En Allemagne, il a été octroyé par Bismarck et non conquis par les travailleurs. Or, ce modèle n'a rien à voir avec celui de la Sécurité sociale française, laquelle a été obtenue par un peuple organisé, dans le cadre du Programme de la Résistance. C'est d'ailleurs pour cela que la sécurité sociale est un droit intégré dans la Constitution. Le modèle bismarckien a quant à lui été détruit en Allemagne il y a quinze ans, avec son cortège d'injustices et de misère.

<https://37.force-ouvriere.org/l-info-militante-no3291>

### 4) Brèves : Agence Nationale pour les chèques Vacances (ANCV)

- ➡ 1,629 Md € de volume d'émission de chèques -Vacances dont 20,3 M€ du volume d'émission Coupon- Sport
- ➡ 234400 bénéficiaires des programmes d'action sociale sur 4,4 millions de bénéficiaires, 10 millions avec leur famille.
- ➡ 26,4 M€ de crédits d'intervention pour les aides à la personne et le financement du patrimoine du tourisme social.
- ➡ 42900 clients : Comités d'entreprise (CE), organismes sociaux et petites entreprises.

## Dossier du mois : Voter

En cette rentrée, de nombreux dossiers sociaux et économiques alimentent le débat public. La plupart d'entre eux est « braquée » sur les ministères de Bercy, en raison de leur dénominateur commun : la recherche effrénée de baisse des dépenses publiques, imposée par le gouvernement.

A ce jour, les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous : la croissance est en berne, le chômage de masse persiste et pour ne rien arranger l'inflation rebondit.

Quant aux ordonnances Macron, loin d'avoir un impact positif sur l'emploi, leur seul effet notable, c'est d'avoir réduit d'un tiers les représentants des personnels dans les entreprises !

Actifs, retraités, personne ne sort indemne, hormis bien entendu « les très riches », de cette politique ouvertement libérale dans le sens économique du terme.

Les agents des différentes directions de Bercy quant à eux, ont été « ballotés » entre les attermolements présidentiels sur le prélèvement à la source, les suites données au rapport « CAP22 » et la présentation du projet de Loi de Finances pour l'année 2019.

Aussi, nous insistons sur l'importance de la participation au vote et sur les valeurs que nous défendons.

Tout d'abord FO est viscéralement attachée à l'indépendance syndicale. Pas de mélange des genres, pas d'appel à voter pour tel parti ou tel candidat aux élections politiques. De fait, chacun a sa place à Force Ouvrière, la seule condition étant de laisser ses convictions notamment politiques et religieuses à l'extérieur de l'organisation.

L'intérêt commun des représentants et militants FO réside dans la défense des intérêts particuliers et collectifs des salariés. Coté Fonction publique, FORCE OUVRIERE s'est toujours engagée dans la défense du Service public. Facteur de cohésion sociale, teneur des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité, le Service public et la Fonction publique sont des éléments incontournables de notre République et symbolisent un choix de société que défend FO, une société basée sur la solidarité par le financement du Service public avec l'impôt.

**Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par FO-DGFIP qui exigent** notamment des moyens humains et matériels suffisants pour assurer un service public de proximité et de qualité.

FO – DGFIP condamne une politique d'austérité qui détruit la Fonction publique, alors que les drames humains (maladie, stress, dépressions, accidents, suicides...) ne cessent d'augmenter dans tous les services publics.

Une nouvelle équipe sollicite vos suffrages et s'engage pour vous représenter et vous défendre dans les instances locales.

FO vous défend non seulement au niveau Finances mais aussi au niveau Fonction Publique ainsi qu'au niveau interprofessionnel (public et privé) au travers de la Confédération FORCE OUVRIERE.

***Proche de vous, nous partageons au quotidien vos craintes et vos espoirs. Mais parce que nous refusons la fatalité et le repli sur soi, nous serons toujours disponibles pour vous aider, vous défendre et ce quelque-soit votre grade.***

***Faire le choix d'un syndicalisme libre et indépendant, pragmatique et déterminé, c'est préserver vos intérêts et vos droits.***

Du 29 novembre au 6 décembre 2018  
VOTEZ ET FAITES VOTER

